

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***21379412***Déposé
27-12-2021

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/12/2021 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0744936739

Nom(en entier) : **LES COMPTOIRS DES DAVIDS**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Drève du Prieuré 25
: 1160 Auderghem**Objet de l'acte :** DIVERS

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée LES COMPTOIRS DES DAVIDS, ayant son siège à B-1160 Auderghem, drève du Prieuré, 25, immatriculée au registre des personnes morales, sous le numéro 0744.936.739/RPM Bruxelles (Constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 9 mars 20208, dont les statuts ont été publié par extraits aux annexes au Moniteur belge du 12 mars suivant, sous le numéro 20314156) tenue devant Maître Louis-Philippe Marcelis, notaire associé de résidence à Bruxelles, le 16 décembre 2021, dont il résulte que les décisions suivantes ont été prises :

Titre A.

Acceptation d'un apport supplémentaire en numéraire sans émission d'actions nouvelles.

1. Acceptation d'un apport supplémentaire en numéraire.

L'assemblée a décidé à l'unanimité des voix d'accepter un apport supplémentaire en numéraire par l'actionnaire unique, conformément à l'article 5 :120 § 2 du Code des sociétés et des associations, à concurrence d'un million trois cent mille euros (€ 1.300.000,00-), afin de porter les capitaux propres de la Société, à un million trois cent dix mille euros (€ 1.310.000,00-), dont dix mille euros (€ 10.000,00-) de fonds propres indisponibles et un million trois cent mille euros (€ 1.300.000,00-) ; étant entendu que (i) l'apport en numéraire de dix mille euros (€ 10.000,00-) fait par l'actionnaire unique à l'occasion de la constitution a été affecté à un compte d'apports propres indisponibles et (ii) ledit apport en numéraire supplémentaire sera libéré de manière effective par l'actionnaire unique, au fur et à mesure des besoins de la Société, sur demande de l'organe d'administration.

1. Souscription.

La société à responsabilité limitée JCLMA HOLDING :

a) déclare expressément faire à la présente Société, un apport en numéraire supplémentaire, conformément à l'article 5 :120 § 2 du Code des sociétés et des associations, à concurrence de un million trois cent mille euros (€ 1.300.000,00-), à affecter à un compte de fonds propres disponibles ;
b) avoir finalement intégralement libéré ledit apport complémentaire antérieurement aux présentes par virement bancaire au profit du compte numéro BE33 0018 8208 5946 de la Société par débit du compte numéro BE75 0018 3082 1951 de l'actionnaire unique, dont il a été justifié auprès du notaire instrumentant.

Par conséquent, les capitaux propres de la Société s'élèvent dorénavant à un million trois cent dix mille euros (€ 1.310.000,00-), dont dix mille euros (€ 10.000,00-) de fonds propres indisponibles et un million trois cent mille euros (€ 1.300.000,00-) de fonds propres disponibles.

Titre B.

Pouvoirs d'exécution.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

(Signé) Maître Louis-Philippe Marcelis, Notaire

Déposée en même temps :

- une expédition

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").